



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

coopératives

Question écrite n° 81557

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les seuils de nomination des commissaires aux comptes dans les sociétés coopératives agricoles. Actuellement, elles doivent désigner un commissaire aux comptes lorsqu'elles dépassent au moins deux des trois critères suivants : 3 salariés, 110 000 euros de chiffre d'affaires et 55 000 euros de total du bilan. Depuis quelques années, les coopératives sont soumises à un renforcement des contrôles spécifiques, notamment la mise en place du HCCA et le recours légal accru aux opérations de révision. Elles doivent satisfaire à des obligations qui permettent d'assurer un contrôle efficace des comptes, la conformité du fonctionnement des coopératives aux dispositions législatives et réglementaires, l'information des associés et des tiers. Sans remettre en cause le principe du contrôle légal et les critères spécifiques pour les coopératives agricoles, il semble que les seuils maintenus ne soient pas proportionnés à la taille des structures. Alourdir l'utilisation du statut coopératif pour les TPE revient à pénaliser l'initiative collective alors même que c'est dans le contexte actuel que les agriculteurs ont besoin de sécuriser leurs revenus au moyen de solutions collectives. C'est pourquoi il lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin de prendre en considération la spécificité de ces sociétés coopératives agricoles.

Texte de la réponse

La demande de prélèvement des seuils fixés par le code rural concernant l'intervention des commissaires aux comptes dans les coopératives agricoles est exprimée depuis plusieurs années. Il s'agit d'une préoccupation légitime de la part des coopératives agricoles. Les seuils d'intervention des commissaires aux comptes ont en effet été récemment relevés dans les sociétés par actions simplifiées, c'est-à-dire pour des structures de taille comparable. Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche est particulièrement sensibilisé à ce sujet et veille à ce que ce dossier puisse évoluer favorablement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81557

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6784

Réponse publiée le : 13 juillet 2010, page 7845